

L'Alliance Nationale

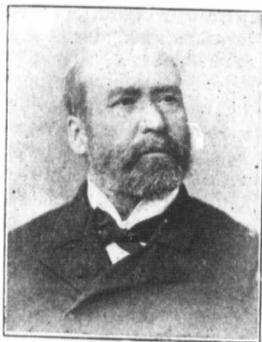
Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol. XIII, No 7.

Montréal, Juillet 1907.

50 cts par an



Décès d'un des fondateurs de notre société.

FEU A. C. DECARY

Le 11 juin écoulé décédait subitement dans sa villa d'été, à Dorval, un compatriote distingué et un mutualiste auquel l'Alliance Nationale doit beaucoup puisqu'il compte au nombre de ses fondateurs, nous avons nommé feu A. C. Décary, régistrateur.

M. Alphonse Clovis Décary était né à Dorval le 17 février 1841 du mariage de Gervais Décary et de Suzanne Berth. Après un cours classique aux collèges St-Laurent et Montréal, il étudia le droit sous M. Maximilien Bibaud et fut admis à pratiquer le notariat en 1866. En 1898 il était nommé régistrateur conjoint des comtés d'Hoche-laga et Jacques-Cartier. Durant le cours de son existence, M. Décary a mérité d'occuper plusieurs charges importantes entre autres celles de président de la société Saint-Joseph, de président de la Chambre des notaires, de président de l'Association des Régistrateurs, et de Vice-Président général de l'Alliance Nationale.

Mutualiste militant, convaincu et pratique il a contribué pour une grande part au succès de notre association, dans ses débuts et à ce titre les sociétaires lui conserveront une vive reconnaissance.

A ses funérailles qui ont eu lieu le 14 juin, assistaient un grand nombre de citoyens parmi lesquels se trouvaient plusieurs dignitaires de l'Alliance Nationale et ce n'est pas sans un sentiment de profond regret qu'ils ont dit un éternel adieu au confrère de la première heure ainsi qu'au digne citoyen dans la carrière a été si bien remplie.

Une mesure justifiable

La lutte contre l'alcoolisme se poursuit avec une grande énergie dans certains pays d'Europe.

En Suisse, comme en Belgique, les législateurs ont déjà prohibé de façon formelle la fabrication et la vente de l'absinthe.

Mais voici mieux encore : En Suisse, le Conseil d'Etat du canton de Vaud, a présenté au grand Conseil un projet de loi tendant à faire enfermer d'autorité les alcooliques impénitents dans un asile relevant de l'Etat.

Une fois interné, l'alcoolique ne pourra plus être remis en liberté que lorsqu'il y aura des preuves de guérison absolue.

Tout citoyen a le droit de dénoncer les alcooliques, et les autorités ont le droit de prendre d'office contre eux toutes les mesures qu'elles jugeront convenables.

C'est là une mesure qui peut paraître extrême, mais qui, cependant, paraît fort justifiée si on considère les crimes et les désordres des alcooliques, véritables dangers pour la société.

La société n'est-elle pas justifiable de se protéger contre les alcooliques au même titre que contre les fous ?

DEMONSTRATION GRANDIOSE

L'Alliance Nationale célébrera sa fête patronale à Ste-Cunégonde

Quelques renseignements sur ce grand événement mutualiste.

Le 25 août prochain, sur l'invitation du cercle Mont Royal, No 2, l'Alliance Nationale célébrera sa fête patronale, la Saint Louis de France, dans la paroisse de Sainte-Cunégonde de Montréal. Le lieu de la célébration a été choisi entre plusieurs autres parce que l'ouest de Montréal n'a pas encore eu l'honneur de voir se déployer notre grande association ; ensuite, parce que c'est à Sainte-Cunégonde que les fondateurs de l'Alliance Nationale se sont réunis, la première fois, pour discuter la création de cette institution.

En effet, il y aura quinze ans, cette année, que MM. Théo. Cypriot, Alfred St-Cyr, feu A. C. Décarv, N. P. et L. J. D. Papineau, échangeaient leurs opinions sur l'opportunité de jeter les bases d'une société mutuelle, catholique et canadienne-française et dans la pensée des promoteurs cette société devait répondre à un besoin pressant.

Il existait bien, à cette époque quelques sociétés prospères, mais elles offraient deux désavantages : aucune d'elles n'ayant adopté une constitution fédérative, leur action se trouvait conséquemment très limitée, de plus comme elles fonctionnaient avec le système de cotisation au décès sans égard à l'âge des sociétaires, leur situation financière ne satisfaisait plus les mutualistes éclairés. La fondation de l'Alliance Nationale marquait donc un progrès, c'était une étape audacieuse, cependant dans l'idée de plusieurs, mais les promoteurs étaient convaincus de la valeur de leur œuvre ; ils prévoyaient les succès qui la couronneraient et avec une ténacité, un soin et une lucidité admirables ils ne se laissèrent rebuter par aucun des obstacles qu'ils rencontrèrent au début.

Le quartier Sainte-Cunégonde, a donc droit de s'attendre que l'enfant qui naquit dans son sein, aille lui rendre visite, maintenant qu'il est fort et vigoureux.

Le cercle Mont-Royal, de Ste-Cunégonde, le deuxième de l'association par ordre numérique, mais le premier, en réalité, par ordre d'organisation, aura charge de recevoir le

B. E. et les délégations, et comme il est composé de mutualistes zélés il n'y a aucun doute qu'il fera les choses d'une façon superbe.

La fête patronale coïncidera avec l'inauguration du splendide nouveau temple de la paroisse Sainte-Cunégonde, une merveille architecturale, et ce double événement promet d'avoir un éclat extraordinaire. La démonstration revêtira un caractère religieux et civil. Elle débutera par une procession suivie d'une messe solennelle et se terminera par un grand banquet fraternel.

Nous comptons que tous les cercles se feront un honneur d'être représentés à cette fête dont le retentissement sera considérable. Chaque groupe devra envoyer des délégations aussi nombreuses que possible afin de prouver la vitalité de notre association. Le Cercle Mont Royal prépare actuellement, le programme de la démonstration et des exemplaires en seront adressés à tous les cercles.

Confrères donnons nous la main pour rendre cette démonstration grandiose. Songez que l'Alliance Nationale est une des plus puissantes mutualités canadiennes-françaises et que vous avez le devoir de contribuer à augmenter son prestige bien-faisant.

L'univers créé est un temple immense où le Créateur doit se retrouver lui-même, pour recevoir les hommages de ses créatures. Mais comment des créatures inconscientes et sans raison pourraient-elles offrir au Créateur des hommages dignes de lui ? Ces hommages ne peuvent lui être adressés que par une créature intelligente et libre, capable de le connaître, de s'élever jusqu'à lui et de lui témoigner toute reconnaissance tant pour elle-même que pour le reste du monde. Telle est la destinée de l'homme sur la terre, destinée sublime, la plus belle que puisse avoir une créature.

L'Abbé MÉMERIN.

Tribune Mutualiste

Les premiers sept jours de maladie

Du choc des idées
jaillit la lumière.

Conférences dans les Cercles

Si je sais bien le rôle de nos sociétés de secours mutuels, celles-ci ne doivent pas se borner simplement à procurer à leurs membres des indemnités en cas de décès, d'invalidité ou de maladie, elles doivent encore s'occuper de relever le niveau moral et intellectuel des mutualistes afin que ce dernier titre devienne synonyme d'homme éclairé.

Pour cela, je suggérerais que les Cercles de Montréal, par exemple, prennent les moyens de mettre plus de vie dans leurs réunions en se liguant pour donner une série de conférences l'automne et l'hiver prochains. Cette mesure aurait le bon effet d'instruire agréablement et d'intéresser la plupart des sociétaires, sinon tous.

Que le S. G. convoque, par exemple, au bureau principal de l'association, une assemblée des présidents ou substitués de chaque cercle de la métropole et de la banlieue, qu'on discute le projet. Si l'on arrive à une entente, chaque cercle pourra, il me semble souscrire un petit montant pour atteindre le but. On formera alors une commission chargée d'arrêter les sujets qui pourront être traités et qui devraient être classés sous les rubriques suivantes : histoire, géographie, sciences usuelles, culture physique, alcoolisme, etc. Les sujets choisis, on s'occupera de trouver les conférenciers. La même conférence pouvant être répétée dans quinze ou vingt cercles différents, il suffira de trouver une dizaine de personnes pouvant traiter chacune un sujet pour obtenir une jolie série de conférences.

Bien entendu, les cercles devront fournir d'avance les dates auxquelles ils pourront recevoir les conférenciers. Ces cercles n'auront plus ensuite qu'à convoquer leurs membres spécialement à ces dates, puis à ajouter un peu de musique et de chant pour compléter un programme qui sera attrayant.

Dans tous les pays du monde la conférence jouit d'une popularité extrême ; cela se comprend : elle instruit en amusant, sans fatigue... du moins pour l'auditeur, puisque ce dernier reçoit tout digéré et comme dans une conversation, des notions et des renseignements qu'il n'aurait peut-être jamais pu se procurer, ou voulu puiser dans des volumes parce qu'il n'a pas le temps de consacrer des journées ou des soirées à cela.

Mais lorsqu'il ne faut que passer une soirée en compagnie d'amis ou de confrères pour acquérir ces connaissances, oh ! alors, la tâche devient aussi facile qu'agréable.

Nous sommes obligés de vivre si vite aujourd'hui, et nous avons tous besoin de savoir tant de choses que la nécessité s'impose de plus en plus de compléter l'instruction de ceux qui ne vont plus à l'école par la parole et par l'image, parce que ces moyens sont plus rapides que les autres et conviennent mieux à la plupart des individus.

J'espère donc que mon idée sera prise en considération par mes confrères et que, s'il y a possibilité, on réalisera ce projet qui peut faire tant de bien parmi nous.

La question du non paiement de l'indemnité pour les sept premiers jours de maladie a été traitée par M. A. S. dans le numéro de mai de la Revue et je considère que les raisons qu'il a données sont très bonnes. Cependant, comme j'ai dit dans ma correspondance parue dans le même numéro du journal que je répondrais à cette question, je désire ajouter à ce qu'a dit M. A. S. quelques-unes des raisons pour lesquelles je suis opposé au paiement de l'indemnité pour ces sept jours.

Je prends toujours pour base de mes observations l'expérience que j'ai acquise dans la société dont j'ai déjà parlé. Cette association, pendant un certain temps, n'accordait l'indemnité pour les sept premiers jours que lorsqu'un membre était malade pendant quatorze jours ; s'il était malade moins de quatorze jours, les sept premiers n'étaient pas payables. Il a fallu changer ce système, car nous en sommes venus à la conclusion que très peu de réclamants de bénéfice étaient malades moins de deux semaines. Pour n'importe quelle indisposition et même quelquefois pour une purgation, on nous produisait un certificat de médecin établissant que la maladie avait duré sept jours et l'autre semaine était pour la convalescence, de sorte que nous payions toujours deux semaines d'indemnité. Dois-je admettre que nous étions dans le temps trop sympathiques pour nos malades ? Dans tous les cas nous en sommes venus à la conclusion que nous ne devons pas avoir plus de sympathie qu'il ne faut et qu'avant tout nous devons protéger nos fonds contre les abus, et nous avons amendé nos règlements à cet effet. Je considère donc qu'en payant les sept premiers jours de maladie, ce serait ouvrir les portes à des abus, abus incontrôlables, puisque je ne crois pas qu'un médecin, encore bien moins un simple membre visiteur, puisse établir d'une manière satisfaisante la gravité d'une maladie ou d'une indisposition dans les sept premiers jours.

On pourra peut-être trouver que je parle beaucoup contre les abus, c'est qu'en effet je suis persuadé qu'il n'y a guère de cercle ou de cours de société — ayant un certain nombre de membres — qui n'aient pas souffert de ce côté. D'après mon expérience de 18 années — on me pardonnera d'insister sur cela — je dois reconnaître que c'est très difficile de contrôler et d'empêcher certains abus, surtout lorsque la plus grande partie des membres sont étrangers les uns aux autres, qu'ils se connaissent à peine. Nous devons, sans doute, avoir les meilleures dispositions envers les confrères, mais nous devons aussi être très prudents, car nous nous risquons de tromper quelques-fois par des gens qu'on aurait été loin de supposer capables d'agir ainsi.

Je conclus donc en disant que tous ceux qui ont voulu ouvrir les yeux et observer, doivent partager mon opinion et considérer qu'en ne payant pas l'indemnité pour les sept premiers jours, la société fait d'abord une économie appréciable qui lui permet de payer l'indemnité pendant plus longtemps dans les longues maladies et, en second lieu, elle court moins de risque de payer ceux qui seraient tentés de prendre une vacance de quelques jours aux dépens de la caisse.

M. A. S.

UN MUTUALISTE.

L'Enseignement Laïque en France

Décidément, il y a quelque chose de changé en France et l'opinion publique, enfin avertie, semble ouvrir les yeux aux vices qui ont amené la triste situation actuelle.

Nous trouvons une preuve nouvelle de cet éveil, de ce retour au bon sens, dans une lettre que publie le "Temps" de Paris, journal protestant, peu suspect d'hostilité au régime actuel.

L'auteur y traite de la mentalité primaire. "Mentalité et non esprit", dit-il en commençant, "car l'esprit suppose quelque culture jointe au savoir."

L'enseignement laïque, enseignement d'Etat qui indifférent d'abord ou prétendu neutre à l'égard de la religion, n'a pas tardé à dériver vers l'hostilité haineuse contre cette même religion, est l'auteur responsable de la formation mentale des nouvelles générations qui ont provoqué et soutenu la crise actuelle, crise nationale et sociale dont les éléments sont l'athéisme, le socialiste et l'antimilitarisme.

Quelle est la mentalité de ces instituteurs, à qui la France confie l'éducation de ses enfants ?

"Beaucoup, écrivait en 1906, un de ces instituteurs, M. Issaurat sont dogmatiques en fait de connaissances, tranchants en fait d'opinions..." et il ajoute que leur esprit est mal formé.

L'auteur de l'article du "Temps" précise : "Mal formée à l'école normale et déformée par la politique c'est toute la mentalité primaire".

Nous laissons la parole au correspondant du "Temps".

"Ce qui sort actuellement des écoles normales a la tête bien pleine et mal faite. Ces jeunes gens sont véritablement vains de leur quart de savoir. Parce que leurs manuels contiennent plus de vérités positives que n'en possédaient les grands hommes d'autrefois, ils prennent leurs connaissances pour une supériorité de leur esprit, et ne s'imaginent point qu'en cela comme dans tout le reste, il y a la manière. Lorsqu'ils débarquent dans un village, ils pensent déroger. Un peu de savoir les entête ; un peu de culture les eût prémunis. Au reste, ils joignent à une haute estime de soi un souci légitime mais acharné de leurs intérêts".

Ce qui distingue cette jeunesse c'est surtout son esprit de révolte.

"Ennemis des inspections académiques, ils réclament des directions départementales

qui leur seraient exclusivement réservées. Ils exigent l'autonomie du primaire et visent en même temps à pénétrer dans le secondaire. L'administration est une "autocratie", et les chefs sont des "mannequins". Ils prétendent "se contrôler eux-mêmes", et sous prétexte de démocratie, aspirent "au libre exercice de leurs devoirs professionnels". O liberté, ô démocratie, de quels abus de langage on accable votre nom ! Le duel contre la théocratie, ces arrivistes l'engagent contre l'Etat".

"Les politiciens sont responsables du reste. Ils ont gâté cette jeunesse issue du peuple. La morale de l'Université repose sur le mérite et l'effort ; celle des députés n'a pour critérium que le succès et pour moyen que la faveur. "Enlever une affaire" est chez eux locution courante. Et chez eux, plus que partout ailleurs, les affaires, c'est le travail des autres. Il n'est aucun politique, digne de ce nom, qui ne déplore cette amoralité. Ils ont entouré l'instituteur de leurs habiletés et de leur influence. Dans leur orbite, il a appris le mépris de l'effort quotidien, la vanité du devoir professionnel, l'art de la surenchère et des phrases vides. L'éducateur, qui ne doit prononcer que des mots pleins de réalité, s'est accoutumé à frapper l'air de vains sons et à faire du bruit."

L'auteur conclut ainsi :

"Une culture a manqué à ces cerveaux actifs et curieux. Ils sont à la fois les idoles et les victimes de trop nombreux politiciens égoïsmes, gâcheurs de formules et de consciences, que Renan appelait en son jeune âge "les gougats de l'humanité."

Voilà donc le jugement que porte un français, probablement fort républicain, puisqu'il s'adresse au "Temps" sur la mentalité des instituteurs, que l'Etat a prétendu substituer à ceux qui jadis formaient la jeunesse de France.

Voulant soustraire l'école à l'influence religieuse, l'Etat l'a accaparée et il se trouve que c'est contre lui que se retourne l'expérience.

Les Français semblent enfin s'en apercevoir ; il est permis d'espérer qu'ils ne seront pas longs à trouver le remède : il y a urgence.

Cette triste expérience, dont la France est appelée à payer les frais, sachons en profiter. Du moins le malheur de l'un pourra servir au bonheur des autres.

L'histoire est cet hameçon d'or avec lequel on saisit la force réelle et la science des lois. — C.U.J.A.S.

L'ALLIANCE NATIONALE

JEAN HUDON, Marchand-Tailleur
59, rue Saint-Charles-Borromée

ASSORTIMENT COMPLET DE **TWEEDS, SERGES, ETC.** POUR HABIT DE PRINTEMPS

Aussi : Marchandises Legeres pour Habits de Printemps

Coupe garantie Fini irréprochable. Promptitude dans l'exécution. Une visite vous conviendra.

JEAN HUDON, 59, Rue Saint-Charles-Borromée

"Marguerite Cigar Store"

H. P. BRUYERE & CIE,

○ 742, rue Saint-Denis ○

TABAC CANADIEN "BRUYÈRE" à 30c, 40c, 50c, 60c, 80c et \$1.00 la livre.

ASSORTIMENT COMPLET D'ARTICLES DE FUMEURS.

ARTICLES DE FANTAISIE, TELS QUE BOITES DE BONBONS POUR CADEAUX.

Tél. Bell : Est 4149.

WILSON & LAFLEUR

SUCCESSIONS DE C. THEORET

Editeurs de Livres de Droit
Importateurs, Relieurs, etc.

17 & 19, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

Tél. Bell : Main 2921. ○ Boite B. P. 2432.

Incorporée en 1900

- L. A. -

Banque Provinciale du Canada

Capital Autorisé \$2,000,000.00
Capital Versé 1,004,000.00
Reserve et Surplus 213,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Monsieur H. LAPORTE, de la maison Laporte, Martin & Cie., Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président : Monsieur S. CARSELY, Propriétaire de la maison S. Carseley & Co., Président de la "Central Heat, Light & Power Co."

Monsieur G. N. DUCHARME, Président "The Star Iron Co." Honorable L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture, Monsieur ROD. FORGET, Membre du Parlement Fédéral, de la Société L. J. Forget & Cie, Agents de Change, Monsieur G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co." Monsieur TANCREDE BIENVENU, Gérant Général.

BUREAU DE CONTROLE

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.

Vice-Président : Docteur E. P. LACHAPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Hon. C. J. DOHERTY, Ex-Juge de la Cour Supérieure.

Gérant Général : TANCREDE BIENVENU

Auditeur : A. S. HAMELIN. Inspecteur : ALEX BOYER

8 Succursales dans la ville de Montréal
25 Succursales dans la Province de Québec
45 Bureaux de Correspondants-Ruraux.

Correspondants Etrangers: New-York, Boston, Chicago, Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

Cette Banque émet des "Lettres de Crédit Circulaires" payables dans toutes les parties du monde.

LA PROVIDENCE
MUTUELLE
LE FEU
MONTREAL
ASSURANCE
CONTRE
Bureau Principal:
52 Rue St-Jacques

Souscription exigée par la loi \$200,000.00

ASSURANCE EN FORCE \$3,500,000.00

L. A. PICARD, GERANT GENERAL

J. A. Karch

ARCHITECTE

17, Côte PLACE D'ARMES MONTREAL

TEL. MAIN 3576

Résidence : 800 ST-HUBERT ; Téléphone Bell Main 4419
East 4323

DÉSIRÉ L. DESBOIS

AVOCAT, PROCUREUR, Etc.

20, rue St-Jacques, Montreal, Can.

Tél. Bell Main 2789

Bureau du soir :
189 RUE MENTANA

N. A. Millette, LL. B.

AVOCAT

97 RUE ST-JACQUES MONTREAL

LEANDRE PLANTE

Avocat

151, rue Saint-Jacques

TEL. MAIN 2254

Emile Beauchamp

Avocat

(de GEOFFRION & BEAUCHAMP)

72 Notre-Dame Est Phone N. 1860

Bureau du soir : 545 Amherst. Phone E. 1125.

E. E. DuVerger

L'OPTICIEN

Pratique et Scientifique de Montréal

10 ans de pratique à Chicago.

Ajustement parfait de Lunettes et Pince-Nez une Spécialité. Yeux artificiels, assortiment complet de Lunette d'Opera, etc. EXAMEN GRATUIT DE LA VIE. Consultez-nous pour vos yeux et améliorez votre vue

202 St-Denis (Coin Ste-Catherine) Tel, Est 4647



D^r Armand D. Porcheron

CHIRURGIEN-
DENTISTE . . .

713, rue Ste-Catherine Est

(Edifice de la Banque Hochelaga)

MONTREAL

TÉL. BELL : EST 668.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

VERSEMENTS PERIODIQUES

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

1° Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2° A l'assemblée du cercle.

3° Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

INDEMNITE DES RETARDATAIRES.

Un membre qui bénéficie du détal de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

REINTEGRATION.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1° Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2° Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3° Que le cercle approuve la requête.

4° Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

5° Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

Culture Physique

LE BICYCLE

SA DÉCADENCE ET SES SOUVENIRS

Un si beau feu ne devait pas durer. On se passionna bientôt pour autre chose, et le bicycle perdit sa vogue. Depuis, il a été relégué parmi les vieux meubles inutiles dans les caves, dans les greniers; on cherche à le cacher comme un parent dont on a honte. Bien rares sont ceux qui osent encore se risquer sur les routes en se servant de leurs jambes comme moteurs: ce n'est plus fashionable. Bicycles et pédaleurs sont presque regardés comme des curiosités. On va en chars de ce temps-ci, ou mieux en automobile.

Aller à pied n'est pas à la mode, marcher est contraire aux sentiments des gens d'aujourd'hui. C'est si fatigant de marcher! et il est si bon d'être paresseux!

Bien pire encore serait de courir en bicycle, car pédaler ressemble trop à faire de l'ouvrage... et pourquoi travailler entre les repas quand on peut s'en exempter?

Au lieu de s'exercer sur un bicycle, de se développer des mollets indécents, et une couleur de santé, qui n'a pas du tout l'air distingué, la pâleur esthétique de nos petits crevés, génération actuelle, a jeté son caprice sur des sports qui ne coûtent aucun effort. Ou bien, si elles se passionne pour un sport athlétique comme la course ou la lutte, c'est à titre académique: c'est pour regarder faire les autres, rarement pour prendre part à la partie. On prend son sport sur des machines ou par procruration: c'est l'âge d'or des paresseux, physiquement paresseux s'entend.

Cependant, le cerveau continue à faire un travail qui le surchauffe, et l'estomac se voit imposer plus que sa capacité de digestion à accomplir... Êtes-vous surpris de voir les constitutions robustes se déséquilibrer avec pareil régime de vie?

QUI NOUS RENDRA LE BICYCLE ?

Mieux que le chien, le bicycle fut le meilleur ami de l'homme. Il fut son compagnon inséparable, son plaisir de tous les jours, et fut même son médecin.

Chaque mille parcours ajoutait à la santé du cycliste, chaque coup de pédale aidait à rendre le sang plus vermeil et plus riche, le système nerveux plus fort, les muscles plus puissants. Que d'hommes d'affaires arrivés à l'âge moyen de la vie doivent à leur bicycle la jambe robuste qu'ils possèdent

aujourd'hui, la large capacité respiratoire qui leur vaudra plus tard des années de vie additionnelle.

Le bicycle fut pour eux un entraînement incomparable qui donna à des commis et des gens de bureaux du souffle, du nerf et du muscle à revendre.

A part la santé, bien des plaisirs et des souvenirs heureux se rattachent à cette époque. Maints jeunes hommes et maintes jeunes filles commencèrent à faire du bicycle chacun sur son pneu, mais leurs routes se croisaient si souvent, que l'enivrement de la vitesse se transforma dans un enivrement plus doux et ils finirent en tandem...

Aujourd'hui, quand nous passons à leur porte, nous voyons quelquefois une petite machine à trois roues... L'enfant aimera le bicycle: c'est de l'atavisme pour lui. Quand les parents regardent le jeune pédaleur, ils se rappellent ces heures si bonnes du passé, consacrées au plaisir et à la santé. Quelle joie alors de boire à pleins poumons l'air pur des campagnes, de respirer l'odeur du gazon parfumé, de se sentir emporter avec une vitesse vertigineuse, loin des ennuis des tracas, sans nul soucis, autre que celui du pavé!

DR J. P. GADBOIS.

N B. En Europe, le bicycle est plus en faveur que jamais et des autorités comme le Dr Lagrange, le Dr Tissier, etc., continuent de le recommander, à condition, d'en user avec modération, comme de toutes les bonnes choses du reste.

N. D. L. R.

Petite Encyclopédie

L'or est, aujourd'hui, évalué à \$19 l'once.

* *

Woonsocket, R. I., compte 32,000 habitants dont plus de 20,000 sont canadiens-français d'origine.

* *

En France, on mange de plus en plus du cheval; en Allemagne, du chien. Voici qu'en Angleterre on mange de plus en plus du chat. Chaque pays a ses préférences.

* *

De toutes les provinces canadiennes, il n'y a que l'île du Prince-Edouard qui accuse une diminution dans sa production industrielle depuis 1901. Partout ailleurs, il y a des augmentations qui varient entre 37 et 281 pour cent, cette dernière proportion étant constaté dans les territoires du Nord-Ouest.

Le mouvement Mutualiste aux États-Unis.

Nous lisons dans *L'Union*, l'intéressant journal publié par notre société sœur, l'Union St-Jean Baptiste d'Amérique :

La New England Commercial Travelers' Association, la plus vieille société du genre aux États-Unis, a décidé de se dissoudre. Elle avait été fondée en 1874. Le département des assurances va nommer un curateur. Cette association suivait encore les anciennes méthodes.

La Royal Arcanum a tenu une convention à Rockford, Ill., dans le cours du mois dernier, et a décidé de prélever des contributions spéciales de 10 par cent sur tous les membres pour l'entretien d'un lit dans certains hôpitaux. On a rejeté la demande d'augmentation de salaires des officiers supérieurs, après un débat des plus animés.

L'état de l'Illinois a adopté une loi défendant à quiconque n'est pas membre actif d'une société de secours mutuel d'agir comme délégué aux conventions ou de voter en ce qui concerne l'administration de ces sociétés.

Parmi les sociétés de secours mutuels qui font affaires en ce pays, il y en a plus de 20 qui ont perçu de leurs membres l'an dernier des cotisations aussi élevées sinon plus que l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique. La Masonic Mutual Relief Association et les Modern Workmen of the World en particulier, ont cotisé de \$7 à \$8 par membre de plus que nous l'an dernier. C'est là l'histoire des sociétés qui ont commencé à trop bon marché.

L'Iowa Legion of Honor a une moyenne d'âge de 52 ans et son taux de mortalité l'an dernier a été de 31 par 1000. Les Knights of Honor ont une moyenne d'âge de 52 ans et leur taux de mortalité a été de 26 par 1000. L'Union S. J. A. a une moyenne d'âge de 32 ans et son taux de mortalité a été de 6.80 seulement par 1000.

LE SAPHIR

... Pourquoi était-elle restée un soir, toute rêveuse devant ce joli bijou qui la fixait de son regard bleu, au fond de son écrin d'ivoire... ?

Pourquoi... ? Sait-on jamais quand la Providence vous pousse, comme par le coude !

C'était une triste fin de jour, Madame avait enterré une vieille bonne ; et elle qui

croiyait connaître tout Paris parce que, parfois, elle allait au Père-Lachaise, pour son caveau, et à la gare de l'Est, pour sa campagne, elle en avait découvert un autre, à travers les glaces de sa voiture... un insoupçonné... un Paris grouillant, prosaïque, avec ses longues enfilades de rues monotones, bordées de maisons serrées, où flotte aux fenêtres, le pavillon de la misère... un Paris à impasses, à mastroquets, à usines... un Paris où pullulent les misérables qui, eux, peuvent avoir des enfants puisqu'ils n'ont rien à leur donner.

Ce jour là, elle était rentrée dans son bel appartement, toute embruinée de l'après-midi... Et, sur son cœur, il y avait comme une traînée de pitié.

+

En serrant ses gants, sa voilette, ses bagues, l'écrin du saphir s'était donc mis dans ses doigts. Elle l'avait ouvert, le regard bleu s'était fixé sur le sien, et il lui sembla que le joyau disait :

—Vends-moi... .

—Te vendre ! ! !

—Oui, car, avec moi, le bien que tu pourrais faire serait immense.

—Te vendre ! ! Mais tu ne connais donc plus ton histoire... . Rappelle-toi... C'était huit jours avant mes vingt et un ans... un joli soir d'hiver, clair et froid... je descendais au bras de mon mari, la rue de la Paix, et je m'arrêtai devant la vitrine de Mellerio, le joaillier. Tout le Paris de cinq heures vibrail là, pimpant, craquant, coquet, avec ses lumières, ses élégances et sa fièvre. Des femmes passaient au bras d'autres hommes, heureuses de vivre ; j'avais l'impression, moi aussi, d'être une reine...

Je te vis, ô saphir... tu brillais comme une tentation, étoile d'azur, au milieu d'autres étoiles...

Et il me monta au cerveau une pensée de folie... Je voulus savoir jusqu'à quel point mon mari m'aimait, et je lui murmurai tout bas, en lui serrant le bras :

—Oh ! ce saphir ! ! !

—... ?

—C'est ma fête dans huit jours.

—Entrons... dit-il simplement.

On te fit \$2,000. Je ne m'attendais pas à ce chiffre. Intérieurement, j'eus peur... une voix me criait de reculer.

—Il vous plaît toujours... ?

—Oui... fis-je d'une voix qui tremblait.

Alors, mon mari, qui était un homme grave, te prit, et, te mettant à la hauteur de mon visage :

—Vous avez raison... le bleu vous sied à ravir !

Et ce fut tout... Quand je sortis, confuse mais heureuse, il me semblait qu'il m'étaït poussé des ailes, car il n'y a que l'homme qui aime pour avoir de ces gestes-là... Et tu voudrais que je te vende !...

—Vends tout de même... répondit le saphir.

—Mais lui... ?

—Du fond de son éternité, il te dit plus encore : "Vends-le !"

+

Le saphir est vendu... Oh... pas sans de longues luttes, car, même après l'épouse, il fallut vaincre la femme... Mais enfin, il est vendu.

La toute petite chose céleste est devenue un pendentif, art nouveau, sur la cage thoracique d'une juive.

Et le bijou continue à faire sensation. Souvent, aux heures de tapisserie, de thé ou de réception, les dames s'approchent, curieuses...

—Mais, ma chère... vous avez un saphir !...

—Oui, n'est ce pas !

Et, en effet le saphir étincelle... Mais ce n'est pas pour la grosse Madame Juive pas plus que le soleil n'existe pour les paquets de vapeur d'eau, dont il fait, dans le ciel, à son royal coucher, des nuages d'or et de pourpre...

Le saphir étincelle, mais à ce qu'il voit là-bas... très... très loin...

+

Et il voit ceci :

... Lui, la pierre froide, il a engendré de la vie.

... Il a donné naissance à une toute petite chapelle en bois, bâtie par l'Œuvre des Chapelles des Secours dans un grouillant faubourg ouvrier...

Un prêtre... deux prêtres... trois prêtres... quatre prêtres ne suffisent déjà plus à ce besoin de Dieu qui appellent si fort au fond du cœur des pauvres.

J'ai pitié des foules, criait le Christ. Et le Christ a été entendu.

La chapelle, pleine d'images... pleine d'enfants, le jeudi... un patronage... un secrétariat du peuple... une bibliothèque... Madame marchant de découverte en découverte... oubliant sa poudre de riz, ses petits thés, ses mangeailleries de prochain dans les poulailliers du monde oubliant sa modiste, sa couturière, oubliant tout au

contact des puissantes émotions de l'apostolat...

... Madame amène d'autres dames, des jeunes filles qui arrivent, pincées, froufrou-tantes, blanches de luxe, et qui, mises en contact avec la rude âme du peuple, reviennent dégoûtées de leurs frivolités, de leurs fadasses, petites relationnettes, du convenu mondain, et aspirent à devenir femmes intelligentes, utiles, et trouvant, sans les chercher, sur le champ de bataille de l'apostolat des maris évadés du même cotillon, pour aboutir à la même foi et au même idéal...

La petite chapelle en bois ne suffit plus... il faut l'agrandir... il en faut une seconde, une troisième. Allons, Mesdames !... allons, Messieurs !... Pouvez-vous admettre qu'il y ait à Paris des groupements de 30,000 ouvriers dans l'impossibilité absolue de remplir leurs devoirs religieux... ?

+

Il fait voir tout cela, le saphir, et c'est pourquoi, résigné à la cage thoracique que sa Madame, il étincelle quand même de mille feux.

Et quand les invités minaudent, le regardant du fond de leur face à main en écaille, lui, il sourit à leurs sourires.

—... Vous croyez que c'est à vous ? Non, alors, c'est à la petite flèche de pierre qui troue le ciel gris, là-bas, au-dessus du lointain faubourg...

Et il dit en faisant scintiller ses facettes :

—Penser que j'aurais pu rester chez ma première maîtresse au fond d'une petite boîte, laquelle petite boîte aurait été au fond d'un tiroir de commode, au fond d'une chambre à coucher... Et pourquoi... ? Pour faire, un jour incertain, un vague cadeau à une vague jeune fille.

Comme si une jeune fille avait besoin, pour être belle, de suspendre un caillou de couleur entre ses clavicules !...

... Comme si la vaillante petite qui revient de son "Patronage" n'était pas infiniment plus "chic" et plus intéressante avec son front têtue, sa trotteuse de travail et son chapeau canotier qu'avec son harnais mondain !...

PIERRE L'ERMITE.

Parlant de la manie qu'ont beaucoup de Français de mettre l'ortographe et la syntaxe avant les idées, Francisque Sarcey, décochait un jour à ses compatriotes cette ironique apostrophe : "Français, vous n'êtes qu'un peuple de grammairiens !"

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la
Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

7 Place d'Armes **A MONTRÉAL** B. P. Boite 2172
Tél. Bell 2255.

MONTRÉAL, JUILLET 1907

Ça et là

Le concours est terminé, mais il existe encore des gens qui ont besoin d'assurer leur vie. Ne cessez donc pas de recruter.

* * *

Les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises font une grande œuvre, une œuvre nationale, qui tend à relever et ennoblir notre race.

* * *

Les Canadiens-Français sont assez nombreux, assez intelligents pour avoir des sociétés à eux. Nous n'avons pas besoin d'être à la remorque de personne.

* * *

Il y aura toujours des veuves et des orphelins. Tout homme marié doit donc prendre les moyens de protéger sa femme et ses enfants, au cas où il décéderait prématurément.

* * *

La mutualité est la banque du peuple ; c'est le réservoir où vont s'accumuler les épargnes des travailleurs, pour leur revenir sous forme de secours ou d'indemnité durant les jours de maladie ou de catastrophe.

* * *

Nos compatriotes soucieux de leurs intérêts religieux et nationaux ne devraient pas s'enrôler dans des sociétés dont les têtes dirigeantes ne sont pas de notre race ou de notre religion, car autrement ils s'en repentiraient, mais trop tard, peut-être.

* * *

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que notre Président Général, M. Jos. Contant a pu, enfin quitter l'hôpital où il a séjourné pendant quelques temps à la suite

du grave accident dont il a été victime dans un tamponnement de tramway sur le chemin du Bout de L'Ile. Notre premier dignitaire peut être assuré que tous les sociétaires font des vœux pour son complet rétablissement.

* * *

"Ne manquez pas de me faire adresser la revue de l'Alliance Nationale, car c'est le lien qui m'attache à la société. La revue m'instruit, elle entretient ma confiance et augmente mon espérance dans le succès de notre belle et grande association." Voilà ce qu'écrit des Etats Unis, au secrétaire-archiviste de son cercle, un sociétaire qui a été forcé de s'éloigner pour quelque temps et qui trouve que notre revue a des mérites qui lui plaisent.

* * *

La société de secours mutuels neutre, est celle qui admet tout le monde, sans égard à la race ou à la croyance, mais elle est toujours fondée de manière que l'élément protestant, franc-maçon ou anti religieux y domine. Un Canadien-Français catholique n'est donc pas à sa place dans une telle société. Que les protestants, les francs-maçons, les athés s'unissent entre eux, c'est leur affaire. Pour nous, notre devoir est tracé d'avance : encourageons nos sociétés nationales.

NOUVEAU CERCLE

Cercle L'Annonciation, No. 288.

Institué à l'annonciation, comté de Labelle, le 9 juin 1907, par M. Chs. Duquette et organisé par le Dr. J. L. Leprohon.

OFFICIERS :

Chapelain, Rév. Père Adrien,	S.-F., Dr Côme Cartier,
Subs. P. G., Alphonse Boileau	Trés., " " "
Président, H. Chartier,	M.-E., " " "
V. Prés., C. B. Boileau,	Comm., A. P. Descary,
S.-A., Philias Morrissette,	Intro., V. Gamache.

NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

B. P. Dalhousie, No. 218.

Institué à Dalhousie, comté de Restigouche, le 1er mai 1907, par Chs. Duquette et organisé aussi par ce dernier avec le concours du Dr. N. Doucet. Comité de Surveillance : M. H. J. Guignard, Prés., Alexis Levesque, Georges Gauthier. Percepteur, M. H. J. E. Martin, Md.-Ex., N. Doucet, M. D.

B. P. LaPocatière, No. 220.

Institué à Ste-Anne de la Pocatière, le 10 mai 1907, par Chs. Duquette et organisé par ce dernier avec le concours de M. J. Z. Dubeau. Comité de Surveillance : M. Alf. Lavallée, Président et MM. C. F. Dionne et Joseph Blanchette. Percepteur, M. Jos. Raymond. Md.-E., J. I. Pageau.

A TRAVERS LES CERCLES

Cercle Nomingue, No 287.

La puissante association catholique et canadienne-française de mutualité, que tout le Canada français connaît et apprécie aujourd'hui, sous ce beau nom, plein de promesse, d'*Alliance Nationale*, vient de s'implanter fortement dans notre région Labelle, au sein de nos Laurentides. En six semaines, elles a établi successivement trois nouveaux cercles, à St-Faustin d'abord, à St-Jovite ensuite, et finalement à Nomingue.

L'*Alliance Nationale*, Cercle Nomingue, No 287, était en effet, intronisée chez nous, le 12 mai dans l'après midi, avec tout l'imposant cérémonial que comporte cette intéressante manifestation. MM. Joseph Contant, Dr Théod. Cypihot et Charles Duquet, respectivement président, médecin et inspecteur généraux de l'association, étaient arrivés à Nomingue dès la veille, pour présider à cette installation. A 2.30 hrs p.m., les membres du nouveau cercle, au nombre de 28, accompagnés de plusieurs de leurs amis et concitoyens, et précédés de la fanfare "Harmonie de Nomingue", se rendaient processionnellement, de leur salle de l'association, et le R. P. curé, jusqu'à la salle du couvent des Sœurs de Sainte Croix, où devait avoir lieu la séance d'inauguration. La salle, joliment décorée, la musique sonnant vigoureusement la charge aux échos de nos riantes montagnes, la façade du couvent pavoisée et les drapeaux claquant partout dans la brise de mai, d'un bout du village à l'autre; tout disait que c'était un jour d'allégresse et de triomphe pour Nomingue que ce jour-là.

Après les formalités préliminaires, eut lieu l'élection des officiers du nouveau cercle.

À la suite des élections, et la prestation du serment d'office, et de la remise des insignes et autres accessoires du fonctionnement régulier d'un cercle, M. le président général Contant prit la parole. Dans une allocution remarquable de netteté et de précision, il fit rapidement l'historique de l'*Alliance Nationale*, mettant vivement en relief son caractère franchement philanthropique, patriotique et catholique; et, d'un autre côté, démontrant avec force les garanties absolument indiscutables qu'offre cette vaste organisation économique, avec ses 19,000 membres actifs et ses \$800,000 de capital accumulé, comme institution d'assurance et de bienfaisance à la fois.

De brèves remarques furent encore faites par le président local, par le chapelain, par le médecin en chef et par l'inspecteur général. M. Duquet s'attacha à faire ressortir, avec une force réelle de conviction, que les succès vraiment surprenants de l'*Alliance Nationale*, obtenus en moins de quatorze années d'opérations, sont une preuve indéniable que les Canadiens-Français catholiques sont loin d'être dépourvus du sens des affaires et de l'organisation. M. Duquet établit que ses compatriotes peuvent se suffire à eux-mêmes, en matières d'assurances et d'entreprises financières généralement, et qu'ils devraient s'y appliquer, pour la plus grande prospérité de la race et de la patrie, au lieu d'aller confier leurs économies à des institutions qui drainent leurs fonds vers l'étranger ou les mettent aux mains d'administrateurs qui ne sont en sympathie ni nationale ni religieuse avec

nous. Ces remarques si justes et si opportunes furent chaleureusement applaudies.

La séance fut alors levée et le cortège se remit en marche pour reconduire à leur hôtel les hauts officiers, puis se rendre à la salle du cercle, d'où l'on se dispersa, après une dernière sérénade de la fanfare, jouant: "O Canada, terre de nos aïeux", chant officiel de l'*Alliance Nationale*...

(*L'Ami du Colon.*)

Cercle L'Annonciation, No 288.

Le 2 juin dernier, avait lieu à L'Annonciation, une jolie démonstration. M. Chs. Duquette, Inspecteur général, faisait l'installation du cercle organisé par M. le docteur J. L. Leprohon, avec un effectif de 27 membres.

Après l'installation, M. Duquette démontra les avantages qu'offrent notre association, puis le Rvd Père Adrien, en termes bien sentis approuva l'établissement d'un cercle de l'*Alliance Nationale*, lui souhaita succès et prospérité, et désira son maintien dans la localité, surtout après les déclarations de principes qui venaient d'être faites par M. Chs. Duquette.

Le docteur Leprohon, sût à son tour faire vibrer le sentiment national, chez nos concitoyens. Il nous parla des dangers que coure notre nationalité, en contact continu avec ce flot d'immigration qui nous arrive des différentes parties d'Europe; il parla des sociétés de secours mutuels Catholiques et Canadiennes-françaises pour combattre en même temps l'influence néfaste des loges maçonniques de France, lesquelles par leurs efforts diaboliques, cherchent à avilir et à abattre tout ce que Dieu a fait de noble, de grand, et de saint.

M. le docteur Cartier, et M. le notaire Morrisette ont félicité M. l'Inspecteur Chs. Duquette, et remercié l'organisateur M. le docteur Leprohon pour l'avantage qu'ils leur avaient procuré d'avoir un cercle de l'*Alliance Nationale* parmi eux; ils espéraient en retour pouvoir doubler avant long-temps l'effectif, et d'en faire l'un des plus beaux Cercles de la région Labelle.

(*L'Etoile Polaire.*)

CONDOLÉANCES

BUREAU EXECUTIF

A son assemblée du 17 juin dernier le Bureau Exécutif a adopté les résolutions suivantes :

I

Attendu que la mort soudaine de monsieur A. C. Décarry régistrateur des comtés Hochelaga et Jacques-Cartier frappe cruellement une des familles les plus distinguées du district et qu'elle prive notre association d'un de ses fondateurs et d'un de ses anciens vice-présidents généraux;

Attendu que feu M. Décarry par sa haute position sociale, sa parfaite honorabilité, ainsi que par ses connaissances légales et économiques a été un collaborateur précieux pour notre association, il est résolu :

Que la famille du défunt veuille agréer les condoléances sincères de l'*Alliance Nationale* dans

l'affliction que lui cause le départ d'un parent vé-
rifié dont l'existence fut chère à ses proches et
utile à ses concitoyens.

II

Les membres du Bureau Exécutif réellement
émus de voir M. le docteur J. A. Lapierre, un
des directeurs de l'association, très éprouvé par la
perte de son père, prient leur collègue de bien
vouloir accepter, en cette douloureuse circonstance,
la vive expression de leur profonde sympathie.

Les cercles ou les bureaux de perception
suivants ont voté des condoléances aux personnes
ci-après mentionnées :

Cercle Eulalie, No 247. — A M. Joseph Eugène
Roberge, Ptre curé, à l'occasion de la mort de son
frère, et à M. Albert Côté, à l'occasion de la mort
de sa fille.

Cercle Sacré-Cœur, No. 6. — Au Dr J. A. Lapier-
re, à l'occasion de la mort de son père, à M. Alfred
Gagner, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cercle St-Charles, No. 10. — A M. A. D. Archam-
bault, à l'occasion de la mort de son fils.

Cercle Crémazie, No. 171. — Au Dr. J. A. Lapi-
erre, à l'occasion de la mort de son père.

Cercle Léon XIII, No. 170. — A la famille
Fournier, à l'occasion de la mort de M. C. Fournier.

NOMINATIONS

SUBSTITUT

Le Président Général a nommé M. A. Boileau,
son substitut auprès du cercle Annonciation.

MÉDECINS

Le choix des médecins ci-après nommés a été
ratifié par le Bureau Exécutif :

MM. N. Doucet, B. P. Dalhousie, No. 218,
J. I. Pageau, B. P. LaPocatière, No. 220, C. Cartier
Cl. Annonciation, No. 218.

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Ste-Elisabeth, (près Montréal) Qué
14 février 1907.

Au cercle St-Henri et au Bureau Exécutif de
l'Alliance Nationale.
Messieurs,

J'accuse réception d'un chèque de \$1,000 en
paiement du certificat que possédait mon époux
dans la société de bienfaisance l'Alliance Nationale.

Je vous remercie bien cordialement pour la
promptitude avec laquelle vous avez effectué ce
réglement et je vous félicite de la manière habile
en laquelle vous conduisez les affaires de cette
belle et bonne société qui est une source de bien-
faits dans le malheur. Veuillez transmettre cette
lettre au bureau Exécutif.

Votre bien obligée,

DAME VVE SALÔME PATENAUDE,

Valleyfield, mars 4 1907

M. L. J. D. Papineau, S. C.,
Alliance Nationale, Montréal.

Cher Monsieur,

Madame Marie, Louise Monpetit, veuve de feu
J. B. Patenaude, est heureuse d'accuser réception
du chèque No 9959 émis par notre société au
montant de cinq cent piastres (\$500.00) plein
montant de sa réclamation en vertu du certificat
de dotation dont elle était bénéficiaire.

En conséquence elle me prie de vous offrir ses
plus sincères remerciements.

Bien à vous,

Votre dévoué confrère,

J. C. Perron, Subst.

St. Jean-Baptiste, mars 11 1907.

Mr. L. J. D. Papineau,

Secrétaire de

L'Alliance Nationale.

Cher Monsieur et Confrère,

Je vous retourne ci-inclus le certificat de dota-
tion émis en faveur du défunt monsieur J. D.
Fillion Curé de St. Jean-Baptiste, Delle Olympe
Fillion son bénéficiaire à qui nous avons remis
votre chèque de mille piastres, nous prie de vous
remercier bien sincèrement pour le prompt paie-
ment de cette assurance.

Je demeure, monsieur,

Votre tout dévoué Confrère,

JOSEPH BARIL,

Sec. Archiviste du Cercle Fillion No 152.

CERCLES SUSPENDUS

Cercle St-Denis, No 207, a été frappé de suspen-
sion le 1er juin 1907, pour défaut de transmission
de ses rapports et remise d'avril, et le cercle Bo-
naparte, No 278, le 1er juillet pour défaut de
transmission de ses rapports et remise de mai.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Dota- tion	DÉCÉDÉ			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B.P.	Date		le	Age	Cause	
625	Elie Sadoux.....	28	Papineau, No 40.....	18-8-04	\$1000	6-12-06	30	Abcès	J. E. D'Amour.
626	Dieudonné Lauzon.....	19	Dorval, No 4.....	28-12-03	1000	20-3-07	22	Choc électrique	P. A. Valois.
627	Rév. Joseph Brien dit Desrochers	51	St-Gabriel, No 63.....	5-4-98	2000	23-3-07	61	Pneumonie aigue	J. E. Lafontaine
628	Joseph Parisault.....	31	St-Hyacinthe, No 67..	30-10-06	500	28-4-07	32	Fievres typhoides	Emile Ostiguy
629	Ulric Tourigny.....	38	St-Fite, No 119.....	12-4-07	1000	12-4-07	40	Paralysie	L. N. E. Lacour- cière.
630	Louis Nap. Bergeron...	23	Maisonneuve, No 61.	1-12-99	1000	29-4-07	30	Appendicite	I. Lavolette.

ETAT FINANCIER

Au 31 Mai 1907

CAISSE DE DOTATION

Balance au 30 avril 1907.....	\$666,322.96
Produit des contributions.....	17,402.85
Intérêts.....	823.48
	<u>\$684,549.29</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
J. B. Edr. Cloutier.....	\$ 500.00
P. A. Thouin.....	1,000.00
Elie Sadoux.....	1000.00
C. V. Charette.....	500.00
Dolor Hébert.....	1000.00
Joseph Brien.....	2000.00
Esdras Tetrault.....	1,000.00
Maximilien Belle.....	500.00
Z. R. Hamel.....	1,000.00
Ulric Tourigny.....	1,000.00
Napoléon Gravel.....	1,000.00
Joseph Faullen.....	1000.00
Joseph Blouin.....	1000.00
Joseph Danis.....	250.00
“ Remboursement contributions..	.80
“ Caisse générale, 5% des contribut.	870.14
“ Balance au 31 mai 1907.....	<u>670,928.35</u>
	<u>\$684,549.29</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 30 avril 1907.....	\$ 19,344.46
Produit des contributions.....	1,179.13
Intérêts.....	23.00
Réserve.....	22.00
	<u>\$ 20,568.59</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéfics.....	\$ 1357.80
“ Caisse générale, 5% des contribut.	58.96
“ Balance au 31 mai 1907.....	<u>19,151.83</u>
	<u>\$ 20,568.59</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 929.10
“ Rétribution.....	13.00
“ Revue.....	84.70
“ Droits d'entrées.....	88.50
“ Revision et mutation.....	108.50
“ Fournitures.....	252.89
“ Intérêts.....	7.81
“ Assurance garantie officiers, cer- cles et B. P.....	165.81
“ Dépôt <i>re prêts</i>	15.00
“ Divers.....	12.10
	<u>\$ 1,677.41</u>
“ Balance au 1er mai 1907.....	<u>5,001.57</u>
	<u>\$ 6,678.98</u>

DÉBOURSÉS

Par organisation.....	\$ 404.59
“ Fournitures.....	160.35
“ Propagande.....	43.98
“ Entretien du bureau :	
Eclairage.....	9.65
Téléphone, télégraphe, poste et express.....	100.19
Impressions et papeterie....	257.20
Salaires d'officiers et employés.	799.36
Divers.....	36.81
“ Inspection.....	319.76
“ Investigation réclamation.....	2.00
“ Frais, placement.....	15.00
“ Revue.....	543.11
“ Remboursement dépôts <i>re prêts</i> .	140.00
“ Divers.....	74.00
	<u>\$ 2,906.00</u>
“ Balance au 31 mai 1907.....	<u>3,772.98</u>
	<u>6,678.98</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse de dotation.....	\$670,928.35
“ “ C. des Malades.....	19,151.83
“ “ Générale.....	3,772.98
“ “ d'Épargnes.....	45,754.66
	<u>\$739,607.82</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	34,700.00
Municipalités scolaires.....	49,474.95
Municipalités.....	26,040.00
Prêts hypothécaires.....	607,169.97
Banques : Hochelaga, Provinciale et Nationale.....	15,230.39
Dépôt Gouvernement Nouveau-Brun- swick.....	10,000.00
	<u>\$740,615.31</u>
Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.....	1,007.49
	<u>\$739,607.82</u>

Montréal, 31 mai 1907.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,	} <i>Auditeurs.</i>
J. A. MIGNEAULT,	

AVIS AUX MEMBRES

Formalités à remplir

1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant la nature et la cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchu du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseignée convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisse locale des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; SB. P. G., substitut du P. G.; S.A., sec.-archiviste; S.F., sec.-financier; Md.F., médecin-examinateur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: St P.G., Ed Ieduc, 31 Souvenir; Prés. F. X. LeLuo, 501 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 883 St-Denis; S.A., O. Bourdon, 301 Versailles; S.F. G. E. (Lap N) 321 Seigneurie. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrap.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A. E. A. Grisé, 198 Richelieu. S.F., S. Legault, 154 Coursol; Reunions, 13 et 3e vendredi, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 3—CL. BEAUHARNOIS, S.A., Joa. Fortier; S.F., André Leduc. Réunions, 3e et 4e lundis, 8 hrs p.m.; Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL: S.A., Emery Quénel; S.F., J.B. LeFebvre. Réunions, 2e et 3e mardis, 8 hrs p.m., ancienne chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S.A., Edouard Barolet, 2334-1-2 St-Jacques; S.F., J. A. Blanchard, 975 Ste-Jacques. Réunions, 2e et 3e mardis 8 hrs p.m., salle Kabby, 28 rue Raiford.

No 6—CL. SAORE-CEUR, Montréal: Chapelain, Rvé. F. L. T. Adam, Cha. Hoc; S.F. G. Edr. Bar p. 878 Ontario. Pré: J. M. Michaud, 548, Plessis; S.A., J. E. Beauvoisin, 811 Plessis; S.F. W. Dufault, 784 Ontario. Pré: E. J. A. Lapierre, 410 Plessis. Réunions, 2e et mercredi 8 hrs p.m., salle St-Vincent de Paul.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVUE: S.A. L. J. Boileau; S.F., Moise C. Benner. Réunions, 2e et 4e lundis, 7 1/2 p.m., salle M. C. Benner.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo. Bénéard, 1136 St-André; S.F., J. A. Mignault, 996 Ste-Hubert. Réunions 2e et 4e lundis, 8h. p.m., Bâtisse des Rév. Pères Oblats 1.9 visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier; S.A., Al. 46 Le Boileau; S.F., A. Libersan. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Li. ersan.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév. A. C. Fobillard; St.P.G., Isid. Fortier, 146 Centre; Prés., F. X. A. Foran, 292 Centre; Md. E. E. G. Dagenais, 357 Centre; S.A., N. Boivin, 411b Centre; S.F., S. Laprade, 397 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S.A. et S.F., Dr G. E. Cartier, 304 Carré Chabollez. Réunions, 4e mardi, 8 heures p.m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 3582 Notre-Dame; S.F., F. G. Poirier, 48 Park Av. P. Réunions 2e et 4e jeudi, 8 hrs p.m., Salle Union St-Joseph St-Henri, 3624, rue Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., Eug. H. Godin, 80 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 80 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphé Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Coteau-Station: S.A., H. R. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 3 30 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec: S.A., L. J. B. Lépine, 59 rue Hermine; S.F. et Trés., Emeric Vallières, 412 St-François. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Moutan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S.A., Moise Bergevin; S.F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot; S.A., W. Flon S. F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, après-midi, office du curé.

No 19—CL. LAROCQUE, Sherbrooke: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Béard. Réunions, 3e jeudi, 7 30 hrs p.m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S.A. et S.F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7 30 hrs p.m., Salle des Artisans.

- No 23-CL ST-MARTIN Co. Laval: S.A., C. A. Desoxy, Bord-a-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.
- No 29-CL HOCHELAGA, Montréal: S.A., A. Roy, 28a Darling; S.F., W. Desjardins, 16 Dédry. Réunions, 2e et 4e mercredi, 8 hr p.m., 1813 Notre-Dame Est.
- No 31-CL MONTREAL, St-Jacques L'achigan: S.A., M. Graver, N.P.; S.F., Dam. Réunions, dernier dimanche ap. des vêpres à la salle publique.
- No 34-CL SALABERRY, Valleyfield: A. D. A. Desautels; S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle Monette, ru St-Louis.
- No 35-CL ST-PAUL, ville St Paul: S.A., N. Domingue, S.F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daout.
- No 37-CL CONTRECOEUR: S.A., Dr G. Marotte; S.F., Ed Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield 7.30 p.m.
- No 43-CL ST-VINCENT, Montréal: S.A., W. Lachapelle 1356 Ste-Catherine Est. S.F., J. H. Paquette, 222 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, s. Jufreese.
- No 44-CL ST-LOUIS, Montréal: S.A., G. A. Malloix, 300 Demontigny Est. S.F., Jos de Vaudreuil, 297 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.
- No 46-CL RIGAUD: S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, 1er dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hr p.m.
- No 48-CL SAGARD, Sault-a-Récollet; S.A., Avila Prévost; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8h p.m.
- No 49-CL JACQUES-CARTIER, Jachi c: S.A., J. S. A. Ashby; S.F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m., salle Uni n St-Joseph.
- No 50-CL ST-GUILLEUME, Co. Yamaska: S.A., P. B. Svyreux; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 2e dimanche 6h hrs p.m., salle Paul que.
- No 54-CL ST-JEAN CHEYBOSTOME: S.A., J. E. Dérome. S.F., et M. E., A. J. Toupin. Réunions, Garnier jeudi, 7 hrs p.m. salle du Conseil.
- No 58-CL STE-JUSTINE; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Desiré Lauson.
- No 60-CL SOULANGES, Les Cédres; S. A. Roch Le-roux, Cascades Pointe; S.F., O. Labrousse. Réunions, dernier vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.
- No 61-CL MAISONNEUVE, Montréal: S.A., L. F. Fortin, 640 St-Paul; S.F., F. Lesage, 230 St-André. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle Eiffel, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.
- No 64-CL NOTRE-DAME DE HULL: S.A., Hor Pire; S.F., J. E. Caron. Réunions, salle Lafoche, rue du Lac, 3e et 4e vendredis, 8 h. p.m.
- No 65-CL ST-FRS-XAVIER, L'Épiphane; S.A., Édard Forest; S.F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi chez M. G. Coderre.
- No 66-CL LAPRAIRIE: S.A., Alphonse Durancan; S.F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.
- No 69-CL ST-GEORGES, Maisonneuve; S.A., Miché Couture, 475 Orléans; S.F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Létoeurux.
- No 73-CL ST-BARTHELEMI, Co. Berthier; Chapelain, Rév Régis Bonin; S.F., F. G. Jos. Lafontaine; Prés., Oct. Lanou, M. E., R. Landry; S.A., Jos. Joinville; S.F., Ch. L. Heureux. Réunions, 2e lundi, 7 hrs p.m.
- No 75-CL CHARLEMAGNE, ville St-Louis; S.F., P. G., J. P. Lamarque, N. P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martineau, jr. 401 Mont-Royal; S.A., Léon Defoy, 536 St-Hubert; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 94 Fontaine; M. E., Ern. E. Lauson, 421 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardi, 94 Fontaine.
- No 79-CL BOURGET, Montréal: Chapelain, Rév. M. Demers, S.F., P. G., J. E. Costin, 433 St-Denis J, P. Labarre, 347 Berri; M. E., Ad. Caron 218 Maisonneuve; S.A., J. B. Desautels, 177a Beaudry; S.F., W. H. Piché, 870 Dorchester Est. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine, 8 hrs p.m.
- No 80-CL PIERREVILLE; S.A., V. L. Shooner; S.F., E. Shooner. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Shooner.
- No 82-CL ST-CASIMIR, Co. Porcnent; S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, 7.30 hrs. p.m. salle Frénette.
- No 93-CL ST-JOACHIM, Louiseville: S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et dernier du mois, édifice Bélair, 8.30 hrs p.m.
- No 94-CL NOTRE-DAME DES VICTOIRES, Québec: S.A., E. Labrecque, 11 carré Notre-Dame; S.F., J. A. Gauvin, 10 Haldima. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., 11 carré Notre-Dame.
- No 99-CL STE-MARIE DE LA BEAUCE: S.A., de Montarville Taschereau; S.F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, après la messe, salle publique.
- No 100-CL ST-FRANCOIS D'ASSISES, Beauveville: S.A., E. O. Lemieux; S.F., G. Lachance. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Lachance.
- 101-CL DE LA BEAUCE, St-Georges, Co Beauce: S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné. Réunions dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 1.30 hr p.m.
- No 103-CL ST-BERNARD, Sorel; S.A. et S.F., A. P. Vassane. Réunions, 4e dimanche, salle Vassane.
- No 108-CL CHAMPLAIN, Québec; Chapelain, Rév. J. E. Pihet; S.F., P. G. et M. E., P. A. Bédard, 356 St-Jean; Prés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthois; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m. salle Mon reuil, 87 Aiguillon.
- 113-CL DELORMIER: S.A., Emile Guyon, Tétreauxville, S.F., Wilfrid Fortier, 34 garnier; Réunions, 2e et 4e jeudi, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 268 rue brébois.
- No 114-CL STE-EBE, Montréal; S.A., S. A., Pierre Guéne te, 46 Pellada; S.F. et M. E., J. A. Ranger, 1232 Ontario Est. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Latontaine et Iverville, 3 hrs p.m.
- No 118-CL NOTRE-DAME DE GRANBY: S.A., Jean Gauthier; S.F., P. A. Peltier. Réunions, dernier mardi, 7h hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.
- No 117-CL ST-AUGUSTE, Montréal: S.A., J. A. Dalorme, 154 Agnès; S.F. La Desrêz 2354 St-Jacques. Réunions, 2e et 4e mardi, 3881 Notre-Dame, 8 hrs p.m.
- No 118-CL GARNEAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 201 Cham; S.F., Jos. Labelle, 69 Vinet. Réunions, 2e mercredi, salle Duverny, 45 Vinet, 8 hrs p.m.
- No 119-CL ST-TITE: Chapelain M. le curé J. B. Grenier; S.F., P. G. Ar h. Ferron; S.A. et S.F., J. P. Jacob; M. E., L. N. E. Lacoursière. Réunions, 3e dimanche, 3 hrs p.m., salle Leduc.
- No 123-CL DUVERNAY, Montréal; Chapelain et S.F., G., Rév M. Beaudoin; Prés. J. A. Latrelle, 205 Duverny; S.A., Joseph Mécand, 174 Duverny; S.F., O. Legault, 176 Duverny; M. E., Henri Campeau, 3201 Notre-Dame. Réunions, 2e jeudi, à la salle Duverny, No 45 Vinet, 8 hrs p.m.
- No 124-CL TRILUVIEN, Trois-Rivières; S.A., L. G. Jourdain, Bureau de Poste; S.F., A. Lebrun, 27 Boasaventure. Réunions, 1er et 3e merdis, 8 hrs, 185 Notre-Dame.
- No 125-CL STE-GENEVIÈVE DE BATHFON: Chapelain, Rév. M. Bellemare; S.F., G., Donat Barbeau; Prés., O. Duval; S.A., L. M. J. Thibault; S.F., Prime Baril; M. E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.
- No 127-CL ST-EDOUARD, Montréal: S.A., J. A. H. Robé rier, 736 Huntly; S.F., J. B. B. Beaudry, 2016 St-Hubert; Réunions, 2e et 4e mardi, salle St-Edouard, 566 Beaubien, 8 hrs p.m.
- No 127-CL OLIER, Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P. B.S.; S.F., G. Armand Grenier, 97 St-Jacques; Prés., Jos. Charrelier, 122 St-Denis; S.A., O. Lapalme, 706 St-Urbain; S.F., J. A. Chabard, 577 Dorchester; M. E., L. A. Gagnier, 854 St-Denis. Réunions, 2e mercredi, Moumen National, 8 heures p.m.
- No 135-CL BELUCHESI, Montréal: S.A., J. M. E. Larivière, 394 Hôtel de Ville; S.F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 568 Fleisier, 8 hrs p.m.
- No 140-CL CHICOUTIMI: S.A., D. V. Morrier; S.F., Alf Morrier. Réunions, 1er vendredi, salle Château Saguenay, 8 hrs p.m.
- No 145-CL STE-MARIE, Montréal: S.A., Ar. Bourbonnière, 241 Rivard; S.F., Jos. Marois, 238 Fleisier. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8 hrs p.m.
- No 148-CL CHENIER, Montréal: S.A., Geo. Guy, 265 Richelieu; S.F., V. Basilière, 1508 St-André. Réunions, 1er et 3e lundis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.
- No 149-CL ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chapelain, Rév. M. Auclair, curé; S.F., P. G., Albert Droué, 451A Droué; Prés., Nôé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., E. A. Desroches, 63 Métianna; S.F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laurent; M. E., P. Barotte, coin Droué et Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

